



La Défense, le 9 février 2016

## **DECLARATION PREALABLE SCPN** **CAP du 9 février 2016**

Monsieur le Directeur Général,  
Mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Nous le répétons à chaque réunion de cette commission : une CAP, tout comme les conditions dans lesquelles se tiennent les travaux préparatoires, est un rendez-vous important pour les commissaires de police dont la situation individuelle est évoquée, et plus largement pour le Corps dans son ensemble, attentif aux messages qu'on lui adresse.

Car au-delà des beaux principes et déclarations d'intention, elle est l'occasion de constater la traduction concrète des engagements pris pour une gestion RH renouvelée.

Et ces temps derniers, la réalité se révèle souvent cruelle.

Préparer une CAP, c'est s'efforcer de faire correspondre offres de postes et profil des candidats, travail d'accompagnement qui doit pouvoir s'opérer dans le cadre d'un dialogue constructif et soutenu, seul à même de permettre à chacun de faire valoir ses compétences et qualités. Vous savez combien nous sommes attachés à ce que ces choix s'opèrent suffisamment en amont de la CAP et en transparence, l'inverse constituant une nouvelle forme d'arbitraire, là où les commissaires de police attendent une lisibilité (voire prévisibilité !) accrue des règles de gestion RH qui s'appliquent à eux.

Lors de la CAP « mutation » d'octobre 2015, nous avons déjà relevé le nombre important de postes demeurant sans candidat, tout comme l'absence totale de perspectives offertes à certains de nos collègues concernés par la mobilité statutaire ou manifestant de manière répétée des souhaits d'évolution. Cette situation plus que problématique perdure, quand par endroits elle ne s'accroît pas.

Cet état de fait traduit, de manière criante, les conséquences à moyen et long terme de pratiques de gestion injustes et contre-productives. L'entêtement de quelques-uns a pu contribuer à la dévalorisation de certaines fonctions, tout comme à priver nos collègues de visibilité sur leurs perspectives professionnelles.

Le constat établi n'en donne que davantage de légitimité aux initiatives engagées en matière de gestion rénovée des ressources humaines, dans le but de procurer à l'ensemble des commissaires de police une visibilité renforcée des parcours de carrière.

Mais il y a urgence à passer des paroles aux actes. Ce constat sans appel ressort du reste avec force de la consultation du Corps de Conception et de Direction que nous avons réalisée à titre syndical, et à laquelle près de 500 commissaires de tous grades ont répondu.

Cette grande consultation fut aussi l'occasion de conforter les positions défendues par notre organisation syndicale en termes de mobilité statutaire, en ouvrant la voie à un allongement raisonnable du terme initial d'affectation (5 ans contre 4 ans auparavant) avec possibilité de prolongation de deux ans, sans négliger la capacité de tenir compte de circonstances exceptionnelles.

On adapte ainsi le statut de notre Corps aux réalités rencontrées par nos collègues, sans céder aux sirènes de l'immobilisme et du droit inaliénable de demeurer de manière déraisonnée sur le même poste. Nous en attendons maintenant, dans les mois qui viennent la traduction dans notre statut.

Au-delà de la CAP, le traitement des situations individuelles et collectives des commissaires de police a donné lieu à l'accumulation d'une telle quantité de décisions iniques que l'on doit y revenir.

Alors que chacun reconnaît la dureté de l'année passée comme l'ampleur des défis à venir, et que l'engagement sans faille des policiers est souligné par tous, les commissaires de police s'interrogent – légitimement nous semble-t-il - sur les mesures défavorables qui se multiplient les concernant...

Quand on sait l'inertie et les délais indécentement longs qui ont entouré, en 2012, la mise en œuvre du nouveau dispositif de concessions de logement pour nécessité absolue de service, on est choqué de la brutalité observée dans le traitement de ceux de nos collègues qui ont appris, pour certains juste avant Noël, la nouvelle d'une perte de concession au 1<sup>er</sup> janvier 2016...

De même, l'adoption d'une lecture anachronique et inéquitable de la loi de 1957 sur la bonification spéciale, en défaveur du seul Corps de Conception et de Direction, sera combattue avec force car elle est lourde de conséquences sur les déroulements et les fins de carrière, et constitue une scandaleuse évolution des « règles du jeu » en cours de parcours professionnel.

Nous ne fondons que peu d'espoir sur une lecture plus bienveillante par l'administration elle-même. Elle a tout juste consenti un report de 6 mois pour l'application de la mesure, ne laissant, de ce fait, même pas à nos collègues concernés la possibilité d'avoir une vision claire de leur montant de retraite, le service des pensions demandant deux mois de traitement alors qu'il leur faut se décider avant la fin du mois de février.

Nous sommes davantage curieux d'observer la position du juge sur la rupture d'égalité avec les autres Corps actifs, tout comme l'effet confiscatoire de cette décision au préjudice d'agents qui ont cotisé tout au long de leur carrière (et qui d'ailleurs continuent de le faire).

Je rappelle d'ailleurs à cet égard, que le SCPN avait entrevu, dès 2012, les menaces pesant sur la bonification, et en avait saisi le Corps par un sondage. Loin des postures caricaturales présentées parfois dans un contexte électoraliste, l'actualité nous donne malheureusement raison. Nous sommes dès lors déterminés à voir élaborer rapidement des dispositifs d'avenir décents pour les commissaires de police.

Car presque toutes les décisions récentes laissent transparaître la parcimonie - quand il ne s'agit pas d' autre chose - avec laquelle sont abordées les mesures d' accompagnement (de la mobilité?), pourtant bien légitimes s'agissant d'un métier très souvent synonyme de mobilisation de tous les instants et de don de soi.

Tout comme leurs troupes, les commissaires de police méritent une considération à la hauteur des circonstances, et n'usurpent aucune des mesures dont - pourtant - on semble vouloir les priver, qu'on les conçoive faussement comme des nantis, ou les considère comme une variable d'ajustement d'autres Corps.

Les écarts statutaires et juridiques se creusent, aussi, entre forces civile et militaire de sécurité intérieure. Cet état de fait - qui doit peut-être au hasard mais cela revient au même - s'avère d'autant plus incompréhensible que la charge de travail des services de Police et de renseignement s'est alourdie bien au-delà de celles des autres forces concernées, et que les chefs de service en assument plus que leur part.

Cette différence de traitement, cumulée à ce que nous avons assimilé à un politique du fait accompli ou du coup d'état permanent nous a conduit, avec la FASMI, à saisir le Ministre du profond sentiment d'injustice et d'exaspération dans les services de police, tous Corps confondus. Les faits comme certaines révélations journalistiques depuis nous ont notamment donné raison, quant à notre analyse de certaines méthodes employées sur le « post »-Bataclan.

Organisation chargée de la défense et de la promotion des commissaires de police, nous assumons d'avoir ainsi défendu l'institution que nous contribuons au quotidien à diriger. Il est toutefois grand temps, qu'au-delà de la tactique de défense que nous observons, notre institution se dote d'une véritable stratégie, lui permettant de reconquérir enfin, au-delà des réussites opérationnelles et d'une remarquable capacité d'adaptation, des marges de manœuvre pour se construire des perspectives et développer son rayonnement.

Nous disposons d'un savoir-faire incontestable mais souffrons d'un faire-savoir défaillant, laissant la place à d'autres, qui déploient des méthodes de lobbying qui ne manquent parfois pas de surprendre.

Nous demandons donc à ce que notre institution investisse des ressources humaines, de cadres et cadres supérieurs, pour promouvoir et faire connaître l'action de la Police Nationale, et anticiper voire influencer sur les réformes à venir, qu'elles soient nationales ou européennes.

Dans le même souci d'efficacité et de rayonnement de notre action, nous mettons en garde, alors que se poursuivent les travaux sur la nomenclature des officiers, sur les risques importants générés par une déflation trop importante.

Prenons garde en effet à ne pas céder à une logique purement budgétaire, ou pire, à des obnubilations catégorielles, mais veillons à nous assurer collectivement de disposer, partout où cela est nécessaire, du bon niveau de représentation de la Police Nationale.

Certains nous feront encore - je n'en doute pas - le reproche infondé d'appuyer cette revendication à des fins corporatistes. Il n'en est rien, même si des événements récents ont démontré l'importance de la présence de commissaires sur le terrain.

Alors d'ailleurs que la décision relative à la bonification pourrait emporter quelques départs non programmés, nous concevons une certaine inquiétude quant à la faiblesse des recrutements du Corps de Conception et de Direction comme du Corps de Commandement, et aux conséquences qu'ils emporteront.

Il est temps de passer à la contre-offensive, et nous appuierons, monsieur le directeur général, toute initiative contribuant à reconnaître à notre institution **sa place, rien que sa place, mais toute sa place.**

Merci de votre attention

Céline BERTHON,



Secrétaire Général du SCPN